

STATION D'EPURATION

SEINE AVAL

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA SEINE ?

JEUDI 8 NOVEMBRE 2007

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables

Paris

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRÉSIDENT

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, MME ODILE PEIXOTO,

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. GÉRARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

INTERVENANTS :

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

M. LOÏC GUEZENNEC, GIP SEINE AVAL

M. JEAN-PIERRE DUGUET, EAU DE PARIS

M. PATRICK BINOT, SNITER

MME STÉPHANIE BLANC, SERVICE DE NAVIGATION DE LA SEINE

M. HERVÉ GUENOT, JOURNAL DU DIMANCHE

M. OLIVIER JACQUES, SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE PARIS

M. CLAUDE JUVANON, ASSOCIATION NATIONALE DES SATESE

M. NOËL GODARD, DIRECTION DE L'EAU

M. SYLVAIN LEMARIÉ, SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE

M. BRUNO TISSERAND, VEOLIA IDF, GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ POUR LE SEDIF

MME DENISE BINDER, ASSOCIATION NATIONALE DES SATESE

M. AURÉLIEN RATEAU

M. JEAN-MARIE MOUCHEL, DIRECTEUR DU PIREN SEINE

M. J. LESAVRE, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

M. JEAN-PIERRE GENESTIER, PRÉSIDENT DU COLLECTIF D'ASSOCIATIONS SEINE VIVANTE

MME NATHALIE EVAIN-BOUSQUET, CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

M. DAVID BERINQUE, OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL MASSY SACLAY

MME DOROTHÉE QUICKERT-MENZEL, ASSOCIATION CONSOMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE

(DÉBUT DE LA RÉUNION : 14 H 30)

INTRODUCTION

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public, accueille les participants et il présente ce que sont le Débat Public, la Commission Nationale, le sujet du Débat, comment il a été organisé et quels sont les moyens de participation.

Sur quoi porte le Débat ?

- L'opportunité du projet : faut-il refondre la station d'épuration d'Achères ou pas ?
- Est-ce qu'il faut la refondre à 1,5 millions de mètres cubes par jour ?
- Les objectifs, notamment la reconquête de la qualité de la Seine, quelle revalorisation des boues, ce qui concerne aussi la région parce que les boues y sont en partie épandues,
- Les principales caractéristiques du projet et comment concrètement cette refonte pourrait se faire.

Il rappelle les fondements du Débat Public, à savoir la diffusion d'informations à toutes les personnes concernées et la possibilité d'obtenir des réponses aux questions posées et d'exprimer des observations, des critiques, des suggestions et des propositions. Tout doit se dérouler dans le respect des trois principes de base que sont la transparence, l'équivalence et l'argumentation.

Il passe en revue les suites du débat et les moyens de participation disponibles. Il souligne que le débat entame une série de réunions thématiques :

- Aujourd'hui : comment améliorer la qualité de la Seine ?
- La semaine prochaine : comment traiter les boues de la station Seine Aval ?
- Comment réduire les nuisances olfactives, sonores et visuelles de la station d'épuration ?
- Quels sont les risques industriels et sanitaires du site d'Achères ?
- La problématique des eaux pluviales.

Il y aura ensuite trois réunions de synthèse au mois de décembre pour présenter concrètement ce que les prestataires de l'étude des définitions proposent comme refonte au niveau technique et au niveau aménagement :

- Quels projets pour la plaine d'Achères et pour l'avenir de la station Seine Aval ?
- Quels impacts financiers et quelle gouvernance de l'assainissement francilien, du projet et des travaux ?

Le débat se terminera le 19 décembre par la réunion de clôture.

Il passe ensuite en revue les questions issues d'un mois de débat.

Les questions issues du débat :

- Est-il équitable que les riverains de Seine Aval soient contraints d'accepter ce que d'autres communes d'Île-de-France parviennent à refuser ? *(une question fréquente et persistante)*

- Qui décide ? Comment sont prises les décisions d'investissements ? Quelle gouvernance ?
- Quelle transparence sur les prix de l'eau ? Quel sera l'impact de cette refonte sur le prix de l'eau ?
- Quels coûts de traitement ?
- Quels financements dans la durée ? Est-ce qu'on peut tout financer ou pas ?
- La déconcentration prévue dans le scénario C a-t-elle été mise en œuvre ?
- Doit-on et peut-on poursuivre la déconcentration ?
- Les projets envisagés anticipent-ils l'émergence de nouvelles pollutions et l'évolution des réglementations ? Est-ce que d'ici là il n'y aura pas une nouvelle réglementation ou une nouvelle directive qui contraindront à faire d'autres traitements ?
- Faut-il limiter le volume des eaux de pluie traité à Seine Aval ?
- La baisse de la consommation d'eau : quelles conséquences sur le système de traitement des eaux sales ? Est-ce que cette baisse va continuer ? Quelles sont les conséquences sur le fonctionnement du système francilien et sur la refonte de Seine Aval ? Tout a-t-il bien été anticipé au niveau prospectif ?
- Doit-on limiter la capacité de traitement des eaux de pluies à Seine Aval ?
- Quelles actions engager auprès des usagers : particuliers, entreprises et collectivités pour limiter le déversement des polluants dans les réseaux ?
- Quel est le potentiel de ces actions, notamment par rapport à la refonte de la station d'épuration d'Achères ?

Questions issues des débats portant sur la refonte de la station Seine Aval :

- Le zéro nuisance est-il possible et crédible ?
- Le niveau des nuisances est-il lié à la taille de la station de traitement ? Est-ce que si on la diminue, il y aura moins de nuisances ?
- Le cahier des charges de la refonte est-il adapté aux usages actuels et futurs du fleuve ?
- Quel sera l'impact de la refonte sur le volume des boues, sur la qualité des boues ?
- Quels procédés de valorisation faudra-t-il privilégier ?

Les questions pour la suite du Débat :

- Si certains projets inscrits au schéma ne sont pas financés dans les temps, quelles seraient les conséquences sur le dimensionnement et le fonctionnement de Seine Aval ?
- De nouvelles ressources financières sont-elles possibles pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie cohérente sur tous les maillons de la chaîne ? Qui peut piloter et garantir la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et coordonnée au niveau notamment de l'Île-de-France ?
- Faut-il limiter à 1,5 million de mètres cubes temps sec et à 2,1 millions de mètres en temps de pluie à Achères, quitte à arrêter de traiter les eaux pluviales que les communes ne traiteraient pas ou ne financeraient pas ?
- Sur les différentes thématiques, quelles sont les différences entre les propositions des trois groupements qui ont répondu à cette étude de définitions du SIAAP ?
- Les propositions permettent-elles de réduire les nuisances à un niveau équivalent à celui de stations récentes de taille inférieure ? Est-ce que c'est l'optimum technico-économique 1,5 million, ou est-ce que c'est aussi l'optimum politique ?

- Les objectifs du projet de refonte garantissent-ils une bonne santé du fleuve, le bon état écologique de la Seine ? Tous les polluants potentiellement pathogènes pour l'homme ou néfastes pour l'environnement sont-ils traités à un niveau suffisant ?
- Certains systèmes de traitement des eaux sales produisent-ils moins de boues ? Quels sont les critères pertinents pour choisir telle ou telle méthode de traitement des boues ? Quels sont les procédés à privilégier ? Faut-il écarter l'incinération des boues d'épuration sur le site, ce qui a été un engagement fort du Président du SIAAP, dès le début du Débat ? Faut-il vraiment aller en incinérer une partie ailleurs et pas plutôt sur place pour pouvoir récupérer l'énergie et être autonome au niveau énergétique ?

M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, Membre de la Commission Particulière du Débat Public, estime que le thème de cette réunion se résume ainsi : En quoi la refonte de la station d'épuration Seine Aval va-t-elle contribuer à l'amélioration de la qualité de la Seine, en interaction avec les autres actions possibles sur l'ensemble du bassin versant ? Est-ce que cette interaction a été vue, optimisée ? Est-ce qu'on peut nous expliquer comment cette interaction a été pensée et a été utilisée dans le cadre de la refonte de la station d'épuration d'Achères ?

Il annonce que pour traiter ces questions, la Commission a décidé d'organiser la réunion en deux parties :

- Une première partie qui va être l'état des lieux, de façon à ce que tous soient d'accord sur la façon dont les choses se passent aujourd'hui,
- Une deuxième partie sur les réponses possibles, ces réponses étant déclinées à différents niveaux : au niveau des usagers au sens large du terme, et au niveau des différents maîtres d'ouvrage, de façon à essayer de pallier le maximum de questions possibles.

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTAT DES LIEUX

LA QUALITÉ DE LA SEINE DE L'AMONT À L'AVANT

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, Agence de L'Eau Seine Normandie, se propose de parler de la Seine, à travers trois approches :

- Évolution moyenne de la qualité de la Seine dans l'espace et dans le temps.
- Évaluation de la qualité de la Seine dans le contexte de la Directive Cadre sur l'eau.
- Qualité piscicole de la Seine.

Il décrit l'évaluation de la qualité de l'eau comme un exercice délicat, précisant que cette qualité est d'une très grande variabilité, soit ponctuelle (suite à des pollutions, accidents etc.) ou naturelle (en fonction de la température et du débit). Il procède à un exposé détaillé des analyses conduites par l'Agence, expliquant également les méthodes statistiques utilisées pour interpréter les données sur les teneurs en ammonium, en nitrates, en phosphore, ou encore sur la qualité piscicole, soit par l'analyse des moyennes ou la caractérisation des maximums. Il souligne la nécessité de correctement exploiter ces données pour prendre en compte la complexité du milieu.

Parmi les constatations qui ressortent des statistiques, il note les résultats de l'effort de maîtrise des pollutions accompli par tous, avec l'aide de l'Agence, à la fois dans le domaine industriel et dans le domaine des collectivités.

M. Michel GOUSAILLES, Directeur R&D du SIAAP, complète la présentation en évoquant la présence récente de quelques saumons sauvages remontant la Seine, ce qu'il considère comme un élément très encourageant.

M DEUTSCH s'interroge sur la véritable signification de quelques saumons. N'est-ce pas un petit indicateur plutôt qu'une certitude sur l'amélioration de l'eau ?

M. GOUSAILLES répète que c'est un signe encourageant, quoiqu'il en soit.

M. Loïc GUEZENEC, GIP Seine Aval, précise que ce n'est pas la première fois que l'on voit des saumons dans la Seine, il reconnaît qu'il y a lieu d'être optimiste.

M. GOUSAILLES ajoute que les statistiques sur les conséquences de la nitrification commencée en 2007 donnent des résultats positifs.

LES POLLUANTS ÉMERGENTS

M. Jean-Pierre DUGUET, Eau de Paris, explique que les polluants émergents comprennent principalement des résidus médicamenteux, des perturbateurs endocriniens, des produits de soin et des produits ménagers. Il ajoute qu'ils ne sont pris en compte que depuis une dizaine d'années, suite aux progrès techniques existant au niveau analytique.

Il précise que ces polluants se déclinent en d'innombrables composés, et que du point de vue toxicologique, il faut réaliser une hiérarchisation de ces composés et des concentrations auxquelles on les trouve, et en particulier connaître quels sont les effets en fonction des niveaux de doses auxquels on a affaire dans les différents cours d'eau. Il explique que ces effets sont liés aux milieux naturels, ainsi qu'à l'eau en tant que ressource pour la consommation humaine, ce qui fait que l'on doit prendre en compte tous les effets au niveau des risques sanitaires.

Il procède alors à un exposé détaillé sur les perturbateurs endocriniens, leurs effets potentiels chez l'homme et leurs niveaux de concentration dans les eaux de la Seine. Il fait de même pour les résidus médicamenteux.

Il indique que des recherches sont nécessaires, citant :

- la mise au point de méthodes analytiques pour mesurer ces nouveaux polluants et acquérir des données,
- le suivi de l'évolution des réponses biologiques aux différents tests sur les eaux,
- l'étude du devenir des polluants et des sous-produits sur les filières de traitement,
- l'étude des capacités des procédés d'adsorption/rétention ou d'oxydation qui vont être utilisables pour l'eau potable,
- une meilleure connaissance des niveaux de contamination et de leur variabilité.

Les méthodes de traitement préconisées sont :

- dans les stations d'épuration : les éliminations ou transformations du composé initial et un traitement poussé des eaux usées traitées aujourd'hui.
- dans les usines de production d'eau de consommation : l'adsorption sur charbon actif en poudre ou en grains, l'oxydation par l'ozone et/ou le chlore, et la rétention membranaire, que ce soit nano filtration ou osmose inverse.

M. MARZOLF s'inquiète de savoir si ces résidus sont bien dans les rivières, et non pas dans l'eau que nous buvons.

M. DUGUET le rassure.

M. Patrick BINOT, SNITER, demande si les composés à problèmes qui ne sont pas arrêtés par le charbon actif ou par les STEP sont arrêtés relativement facilement par les stations d'eau potable, et par quels moyens.

M. DUGUET répond qu'il est certain que les concentrations diminuent fortement. Il pense que le charbon actif est efficace, mais qu'il faut le régénérer ou le renouveler beaucoup plus fréquemment. Il ajoute que ce sont de toute façon des concentrations très faibles, et que ce qui manque surtout est d'avoir une évaluation objective du risque que représentent quelques nanogrammes par litre d'agents contrastants.

LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU ET SON APPLICATION EN FRANCE

Mme Stéphanie BLANC, Service de Navigation de la Seine, explique le parcours des règles, qui commence avec les Directives Européennes et qui aboutit à des réglementations locales. C'est à cet échelon local que se situe le Service Navigation de la Seine qui exerce que l'on appelle la « Police de l'Eau ». Elle propose de montrer en quoi les exigences de traitement des eaux que l'État souhaite imposer à Seine Aval sont parmi les plus fortes qui soient à l'échelle du Bassin de la Seine.

Elle décrit en quoi consistent les missions de Police de l'Eau exercées par le SNS :

- L'instruction des demandes d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.
- Le contrôle.
- La surveillance.

Elle indique que le cadre réglementaire dans lequel ils opèrent est d'une part la DERU, qui demande le traitement poussé de l'azote et du phosphore sur les stations d'épuration de manière à limiter l'eutrophisation, ainsi que l'amélioration de la collecte des eaux et du traitement. Elle rappelle que la France est actuellement en contentieux avec l'Union Européenne sur la DERU, et que pour y répondre l'État a mis en place un plan de bataille, notamment en mettant en application les actions coercitives qui sont celles de la Police de l'Eau.

M. MARZOLF demande par quel processus sera payée l'amende éventuelle.

Mme BLANC répond que c'est l'État Français qui est mis en demeure de la payer. Elle n'est pas sûre de savoir comment ces fonds seraient ensuite répercutés.

Elle indique que l'autre volet réglementaire est la DCE, qui se focalise sur le bon état chimique des eaux et le bon état des écosystèmes, ainsi que la reconquête des habitats piscicoles. Cette directive est déclinée au niveau du bassin de la Seine dans un SDAGE qui est actuellement en révision. Elle précise que les normes de la DCE sont plus rigoureuses que celle de la DERU, notamment pour le traitement de l'azote et du phosphore.

En conclusion, elle souligne que le Service Police de l'Eau va imposer et contrôler des normes très sévères sur l'usine Seine Aval une fois qu'elle sera refondue, et que malgré cela son service n'aura pas pour autant achevé son travail de prescriptions pour le bon état.

M. MARZOLF demande si Mme BLANC pense honnêtement que l'objectif 2015 DCE pourra être atteint en temps et en heure.

Mme BLANC répond que la DCE prévoit des possibilités de report de délais, du moment que la demande soit argumentée avec des justifications économiques.

M. BINOT se demande si l'écologie de la Seine a vraiment besoin de passer à 0,5 mg/l. en azote et phosphore, sachant que ce sont les derniers milligrammes qui coûtent très cher à la collectivité.

Mme BLANC évoque la nécessité d'avoir une définition du bon état qui soit cohérent à l'échelle européenne. Ainsi cette valeur guide préconisée pour le bon état signifie qu'il faut vraiment atteindre ces 0,5 mg/litre dans la rivière.

M. TABUCHI reprend la question des coûts disproportionnés pour atteindre 0,5 mg/l. Il indique que des études sont en cours de manière à disposer des données techniques et financières qui permettraient, le cas échéant, d'argumenter pour obtenir une dérogation de délai.

M. DUGUET demande si les 0,5 mg/l représentent une moyenne ou une pointe.

M. TABUCHI répond qu'il faut que 90 % des échantillons collectés dans l'année soient inférieurs à 0,5 mg/l.

M. DEUTSCH demande s'il y a douze échantillons par an.

M. TABUCHI répond que la question est actuellement en discussion. Il estime qu'au moins trente par an sont nécessaires, mais que le mieux serait un échantillon par semaine.

M. DEUTSCH demande s'il y aura de l'argent pour cela.

M. TABUCHI répond qu'a priori, c'est oui.

M. Hervé GUENOT, Journal du Dimanche, demande si l'équipement évoqué permettra de se baigner dans la Seine, et si cela est même souhaitable vu le coût.

Mme BLANC rappelle que la baignade est actuellement interdite dans la Seine pour des raisons sanitaires, mais aussi de sécurité. Elle ajoute que cette question n'entre pas en ligne de compte de la DCE, et que c'est un objectif à atteindre éventuellement plus tard et par d'autres moyens.

M. MARZOLF demande à qui appartient la décision de réaliser un objectif de baignade.

Mme BLANC répond qu'une fois que les conditions sanitaires et sécuritaires propices à la baignade sont réunies, il n'y a aucune raison qu'au niveau de l'État, cela continue à être interdit.

M. DUGUET rappelle qu'au-delà de ce que peuvent faire les stations d'épuration, se pose la question de la pollution des rivières par le milieu naturel.

M. Olivier JACQUES, Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Paris, ajoute que lors d'un triathlon du printemps au Bois de Boulogne, plusieurs centaines de concurrents s'étaient baignés dans la Seine.

M. MARZOLF évoque le cas d'un homme qui avait eu des malaises après avoir avalé de l'eau de Seine suite à une chute de ski nautique.

M. Claude JUVANON, Association Nationale des SATESE, indique qu'il est Maire d'une commune dont un étang est interdit à la baignade uniquement parce qu'il est fortement pollué par ses canards.

M. DEUTSCH souhaite des précisions sur le processus de décision concernant la qualité de l'eau. Le Comité de Bassin est-il l'autorité qui a la décision, l'État n'étant qu'un partenaire parmi d'autres ?

Mme BLANC répond que l'État fait partie du Comité de Bassin, au même titre que les autres partenaires, mais qu'il intervient également dans le contexte de l'élaboration du SDAGE, qui se fait dans un cadre de concertation. Elle ajoute qu'un SDAGE est actuellement en cours d'élaboration et sera soumis à la consultation du public durant l'année 2008. Il sera ensuite révisé ou pas selon les avis qui seront émis, puis il sera enfin soumis au Comité de Bassin pour approbation.

M. Noël GODARD, Direction de l'Eau, précise qu'en définitive, c'est bien l'État qui approuve le SDAGE, car une fois que le Comité de Bassin l'a approuvé, il y a ensuite un arrêté pour l'entrée en vigueur du document.

M. MARZOLF se demande si le Comité de Bassin pourrait aller plus loin dans les objectifs, en mettant par exemple suffisamment de moyens pour rendre possible la baignade.

M. GODARD rappelle qu'au-delà des moyens, il faut prendre en compte la pollution naturelle.

M. MARZOLF cite le cas du Lac d'Annecy où des moyens adéquats ont permis de contrôler la pollution naturelle.

M. DEUTSCH, évoquant la nature évolutive des polluants émergents, demande si les traitements eux aussi sont évolutifs.

M. DUGUET confirme qu'il s'agit bien d'une spirale, où l'on fait des améliorations en termes analytiques, qui entraînent ensuite la découverte de nouveaux composés.

LA TABLE RONDE SUR L'ÉTAT DES LIEUX

M. Loïc GUEZENEC, GIP Seine Aval, précise qu'il représente les usagers de Seine Aval estuaire de Seine, et non pas ceux de la station à Achères. Il indique que son groupement est porteur d'un projet de recherches qui s'apparente au PIREN Seine et dont les problématiques se recoupent avec le sien.

Il indique que les usagers en aval de la Seine ont toujours regardé ce qui se passait en amont avec attente et défiance. L'attente est particulièrement vive depuis quelque temps du fait des nombreux projets qui se mettent en place sur l'estuaire. Il précise qu'il existe dans l'estuaire des activités qui ne sont pas prises en compte dans ces projets.

Il explique qu'il est difficile d'évaluer l'impact du projet à Achères sur l'estuaire, mais il rapporte quelques questions concernant les projets, qui semblent être partiellement traitées dans le dossier du maître d'ouvrage :

- L'estuaire de Seine et le littoral sont les grands absents du dossier, même si une amélioration de la qualité de l'eau est évidente actuellement, générant des ambitions plus importantes pour l'avenir. Ainsi il souhaite une meilleure compréhension des conséquences en 2015 des travaux de refonte, spécifiques à l'estuaire.

- Il demande à qui se destine l'amélioration des performances.
- Il souhaite une meilleure visibilité sur la part d'apports liés au SIAAP.
- Il souhaite plus de développements sur la bactériologie transitant dans l'estuaire, dont une partie vient de l'amont.
- Dans le contexte de l'eutrophisation, il souhaite voir un repositionnement des prévisions dans un cadre global.
- Il souhaite une prise en compte de la problématique des polluants émergents dans les développements futurs de Seine Aval.
- Il souhaite un meilleur suivi et une meilleure information sur les délais de mise en œuvre.

M. Sylvain LEMARIÉ, Syndicat Mixte Marne Vive, indique que la Marne est un espace de loisir et de culture, un espace de navigation, de production d'eau potable, ainsi qu'un exutoire des rejets d'eaux usées et pluvieuses, et un milieu naturel, ce qui en fait le théâtre de conflits d'usage.

Il explique que le Syndicat a pour mission l'étude et le conseil pour la mise en cohérence d'actions pour l'ensemble des membres, la réalisation de collectes de données pour communiquer sur la qualité d'eau de la rivière, le soutien d'actions diverses, et le suivi des impacts de ces actions dans le cadre d'un contrat de bassin. Le Syndicat a comme outils un observatoire pour la communication au public et une Charte « Marne Vive ».

Il souligne que la vocation première du Syndicat est que la Marne retrouve une eau de baignade. Cet objectif rejoint l'historique de la Marne, et il est bénéfique à sa qualité physico-chimique, biologique et paysagère. Il ajoute que cet objectif d'apparence anodine a l'avantage de donner une dimension « sexy » aux directives officielles.

La Charte « Marne Vive » engage les membres sur des actions en vue de :

- La maîtrise des eaux pluviales et la mise en conformité des réseaux, par le contrat de bassin,
- Les bonnes pratiques phytosanitaires
- Les aménagements de berges
- Les paysages

La Charte organise par ailleurs la communication auprès des techniciens, des élus et du grand public, ainsi que l'entretien de la rivière, le piégeage de ragondins etc.

On note entre 1997 et 2006 un compactage vers le bas de la contamination, grâce au travail collectif sur les réseaux d'assainissement. Il conclut que la rivière est en bon état, et que la baignade s'avère être un bon vecteur de communication sur ces questions.

M. Bruno TISSERAND, VEOLIA Île-de-France, Gestionnaire délégué pour le SEDIF, part de deux questions : Quelle perception des normes de rejets des stations d'épuration ont les producteurs d'eau ? A quel niveau faut-il traiter les polluants émergents, à la source, au niveau de la station d'épuration ou à la production de l'eau potable ?

Il décrit la station d'épuration comme un point de contrôle des micropolluants dans le cycle de l'eau, mais il se demande ce que deviennent les substances qui ne passent pas par la STEP ou qui n'y sont pas traitées. Il précise qu'il n'y a pas de véritable connaissance sur les effets à long terme de faibles concentrations de ces substances sur l'écosystème, et que la tendance à toujours baisser les limites est sujette à débat avec la Commission Européenne.

Il indique que ces micropolluants posent de nouveaux défis en termes de potabilisation, du fait de leur forte dilution, de la présence de nouvelles molécules et des interactions lors des

traitements tertiaires de désinfection. Il souligne que les techniques de traitement utilisées sont d'efficacité variable, et précise que toutes les usines de production d'eau potable ne pourront pas être équipées des procédés membranaires les plus performants.

Il soutient vivement le règlement REACH et son objectif de porter une action à la source pour la protection des milieux, et il souligne que l'industrie de l'eau est tout à fait prête à participer

Il conclut qu'en pratique, il faut adopter une combinaison de différentes stratégies :

- Abandonner l'utilisation de certaines molécules.
- Intensifier le traitement à la source des composés difficilement traitables.
- Traiter en station d'épuration collective d'eaux usées, les composés reconnus traitables par les moyens disponibles localement.
- Trouver des solutions techniques adaptées en potabilisation, pour faire face aux micropolluants à risque amenés par la pollution diffuse.

M. GOUSAILLES reprend la question de la Marne, et il indique que le SIAAP y dispose d'une installation dotée d'un système de désinfection des eaux usées, justement pour s'intégrer dans le projet Marne Vive.

Reprenant le thème de la baignade dans la Seine, il souligne que les eaux en amont de la station Seine Aval ne présentent pas les critères propres à la baignade, et qu'ainsi ce n'est pas des améliorations à la station qui changeront la situation.

M. MARZOLF demande si la baignade est possible en amont de Paris.

M. GOUSAILLES ne pense pas que ce soit le cas au vu des nouvelles normes en vigueur.

M. LEMARIÉ indique que la baignade a été rouverte près de Meaux, à 60 km en amont de Paris, ce qui permet d'envisager que la baignade soit possible dans les années à venir. Il estime donc que tous les espoirs sont permis si l'ensemble des acteurs travaillent sur un même objectif.

M. GUENOT demande s'il existe un horizon quant à la possibilité de baignade en Marne.

M. LEMARIÉ trouverait intéressant de se baser sur la Directive Européenne, c'est-à-dire une fois la Marne revenue au bon état. Il répète l'importance sociale de la baignade, citant de nombreux baigneurs dans la Marne durant la canicule, sans aucun retour de problème de santé.

M. GUENOT demande si les baigneurs étaient en contravention, s'ils prenaient un risque de santé en se baignant.

M. LEMARIÉ répond que c'est bien le cas, mais il souligne qu'en période sèche, donc en l'absence de débordements des réseaux d'assainissement en rivière, la qualité de l'eau est proche d'une qualité d'eau de baignade.

M. BINOT demande si les poissons pêchés en aval d'Achères sont consommables.

M. GUEZENNEC répond que dans la partie eau douce de l'estuaire, il n'y a plus de pêche professionnelle, et autant qu'il sache, très peu de pêcheurs amateurs consomment leurs prises. Les choses sont différentes dans la partie eau salée, où il y a commercialisation du poisson pêché, mais il existe néanmoins des résultats alarmants concernant certaines substances trouvées dans ce poisson.

DEUXIÈME PARTIE : LES SOLUTIONS POSSIBLES

LES SOLUTIONS POSSIBLES AU NIVEAU DES USAGERS

M. Claude JUVANON, Association Nationale des SATESE, dont l'organisme offre du conseil aux industriels et aux collectivités sur la gestion de leurs rejets dans l'eau, indique qu'il y a eu des développements et des actions de plus en plus importantes depuis quelques années, que ce soit auprès des collectivités, des particuliers, des industriels ou des artisans, qui représentent tous des axes où des efforts sont à faire.

Il décrit le genre d'actions qui peuvent être menées auprès des collectivités et des particuliers :

- Actions de nature réglementaire, qui deviennent de plus en plus difficiles du fait de la complexité croissante des textes de lois, circulaires et autres décrets. Il exprime le souhait d'une simplification qu'il juge nécessaire. Il donne des exemples :
 - Les PLU, les SAGE et autres documents d'urbanisme sont un moyen de promouvoir une prise de conscience sur les obligations de chacun, notamment en cas de mutation de domicile ou de locaux.
 - Les règlements d'assainissement, utilisés aujourd'hui beaucoup plus que par le passé.
 - Les règlements de voirie.
 - L'obligation de remise en conformité des branchements.
 - Des impositions dans les permis de lotir.
- Actions de sensibilisation et de communication auprès du public. Comme exemple, il souligne l'expression « tout-à-l'égout » qui donne l'impression erronée que l'on peut rejeter n'importe quoi dans les égouts.
 - Les campagnes auprès des enfants (les classes d'eau)
 - Les journaux communaux

Il passe la parole à sa collègue Mme BINDER qui va aborder les actions vis-à-vis des industriels.

Mme Denise BINDER, Association Nationale des SATESE, explique que les SATESE s'occupent habituellement des stations d'épuration urbaines, et qu'il est plus rare qu'ils s'occupent des industriels. Cette situation découle de la spécificité de la région Île-de-France, dont les départements sont propriétaires de leurs réseaux d'assainissement, ce qui n'est pas généralement le cas en province. Ainsi les Conseils Généraux se sont impliqués, en concertation avec le SIAAP, pour étudier ce qui arrivait dans les réseaux d'assainissement, portant un intérêt tout particulier au rôle des industriels. Cela a généré des visites d'installations industrielles, des recherches de solutions pour le traitement de l'eau avant son rejet, soit dans le milieu naturel, soit dans le réseau.

Elle rappelle que les stations d'épuration urbaines savent traiter les eaux domestiques, mais qu'elles reçoivent aussi certaines substances indésirables qu'elles n'ont pas été prévues pour traiter, tels que les métaux, les toxiques, les solvants. Après des années d'étude de la question, elle conclut que la meilleure façon de résoudre cette question est de faire une retenue en amont. Ainsi la mission des SATESE industriels consiste à aller voir les industries qui produisent ces substances, notamment les industries chimiques. Elle plaide pour que les industriels concernés installent eux-mêmes les microfiltrations et les techniques membranaires en amont du réseau, plutôt que d'en laisser le soin aux stations d'épuration et de mettre en danger le personnel de maintenance du réseau.

Elle souligne que juridiquement, un industriel n'est pas obligé de se raccorder à un réseau d'assainissement, et qu'un propriétaire de réseau d'assainissement n'est pas non plus obligé d'accepter ses rejets. Mais dans tous les cas, l'industriel est tenu de traiter ses eaux usées.

Elle décrit une forte diminution des traitements de surface depuis quelques années. De même, la présence de substances comme le cyanure, le chrome, le cadmium ont pratiquement disparu des réseaux suite à l'instauration de normes très strictes. Elle évoque la mise en place de l'auto-surveillance chez les industriels qui a sensiblement amélioré la situation. Pour pérenniser ces actions, elle indique l'existence des AAD et des CSD, des conventions signées entre les collectivités et les industriels.

M. Aurélien RATEAU demande s'il existe une estimation du nombre d'entreprises qui ne participent pas à ces conventions. Y a-t-il des données précises sur ce qui est fait actuellement et sur ce qui pourrait être fait ? A quel coût ? Quels instruments financiers réglementaires sont nécessaires pour optimiser la situation en Île-de-France ?

Mme BINDER répond qu'une telle optimisation devrait passer par l'action des SATESE, or elle révèle qu'ils sont appelés à disparaître du fait de la nouvelle loi sur l'eau. Elle ne peut se prononcer sur le coût, mais elle précise que si beaucoup reste à faire, beaucoup de choses ont été faites. Elle indique que le travail des SATESE dans les Hauts-de-Seine ne concerne que 10% de la pollution rejetée dans les réseaux d'assainissement, mais qu'il s'agit de la plus grosse pollution.

M. RATEAU demande si un document peut être produit avec des données montrant ce qu'il est encore possible de faire.

Un Intervenant indique que les collectivités ont dû faire leurs schémas d'assainissement, ce qui doit montrer toute l'activité qui se rejette sur leurs réseaux, ainsi que la pollution devant être actée par ces schémas directeurs. Il précise que les coûts des conventions se chiffrent simplement en temps passé par les différentes instances à leur mise en place.

LES SOLUTIONS POSSIBLES AU NIVEAU DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

M. Jean-Marie MOUCHEL, Directeur du PIREN Seine, part d'une hypothèse selon laquelle chaque commune s'occuperait de ses propres eaux usées avec sa propre station de traitement et pose la question : quelles seraient les conséquences d'une telle situation ? Pour répondre, il faut prendre en compte :

- la qualité des eaux de temps sec,
- les rejets des STEPS, dont notamment le diffus urbain qui est encore mal connu malgré l'impact important qu'il peut avoir,
- les eaux de temps de pluie,
- les coûts

Il décrit les conditions d'une simulation conduite sur un scénario de temps sec, appelée modèle SENEQUE, tenant compte des apports diffus et ponctuels, des croissances d'algues et bactéries et leur effet sur les teneurs en oxygène etc., et des germes fécaux. Il explique que la simulation consiste à enlever les grandes stations existantes et à les remplacer par de multiples stations locales.

Il expose alors les résultats obtenus pour l'Orge et le Petit Rosne. Il précise que n'est pas pris en compte le diffus urbain, dont les caractéristiques sont trop floues actuellement, mais dont l'impact sur l'Orge est néanmoins évident. Il ressort que pour atteindre l'état DCE avec de multiples stations locales, il serait indispensable que ces stations aient des niveaux de traitement extrêmement élevés. Par exemple, pour une baignade possible dans l'Orge, un traitement généralisé dit « U9 » est indispensable.

Un Intervenant estime que même si on ne devrait pas prévoir de faire des traitements UV partout, on pourrait quand même envisager de se baigner en fonction des conditions saisonnières. Il n'est pas d'accord avec l'idée que la baignade ne soit pas un objectif.

M. MOUCHEL répond qu'il n'a pas dit cela. Il évoque un sens éthique à vouloir dire que chacun doit traiter ses propres eaux usées, qu'il trouve être un point de débat. Il n'en reste pas moins qu'un niveau de traitement très performant doit être atteint partout.

L'intervenant Précédent souligne que la directive baignade sortie récemment permet la mise en place d'une gestion des risques.

M. MARZOLF demande si une étude intermédiaire a été conduite, simulant par exemple de multiples stations locales seulement le long de la Seine ou de la Marne.

M. MOUCHEL répond qu'il peut faire une telle simulation pour une prochaine réunion.

LES SOLUTIONS POSSIBLES AU NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL

M. J. LESAVRE, Agence de l'Eau Seine Normandie, aborde sa présentation en trois points.

Les techniques disponibles pour l'épuration des effluents des collectivités

Il explique la relation entre la pollution qui transite dans une station et la quantité de bactéries qui s'y trouvent. Ces éléments donnent une « charge massique » qui peut être forte, moyenne ou faible. Il y a deux principales technologies d'épuration, issues de processus naturels : les bactéries libres, c'est-à-dire les boues activées (90% du parc fonctionnent selon ce système) et les bactéries fixées (le système selon lequel fonctionne l'assainissement non collectif).

Historiquement, des pollutions de plus en plus avancées ont été traitées. Graduellement, les stations d'épuration ont pris de plus en plus de place pour le traitement biologique, et leur volume a considérablement augmenté, ainsi que le temps de séjour des effluents à l'intérieur des ouvrages.

Tout cela a eu un grand impact sur l'espace occupé par les stations, et la question s'est posée de tenter de regrouper dans un même ouvrage la fonction d'épuration et la fonction de séparation. Dans cette optique, trois procédés sont possibles :

- Le SBR, une séquence qui utilise une phase de dégradation de la pollution, suivie d'une phase de décantation, ne nécessitant pas de clarificateur.
- Les biofiltres, utilisant des cultures fixées immergées pour une dégradation de la pollution et un piégeage des matières résultantes.
- Les réacteurs membranaires, utilisant une barrière physique extrêmement fine pour retenir les bactéries qui ont servi à épurer.

Exemples à l'appui, il précise que chaque station atteint inévitablement un point dans sa performance où elle va considérablement complexifier ses opérations.

Au vu de l'impact d'une émission de rejet polluant sur les eaux d'une rivière et la dégradation que cela entraîne en aval d'une STEP, il pose la question de savoir dans quelle mesure on pourrait compléter une STEP par un ouvrage tampon intermédiaire utilisant des plantes pouvant peaufiner le traitement. Ces dispositifs à vocation écologique sont actuellement testés, et pour l'heure les résultats restent modestes.

Les problèmes d'emprise au sol des installations

Dans les stations par boues activées, l'effet de taille se fait sentir en-dessous de 60.000 équivalents habitants, avec une augmentation progressive de l'espace spécifique par équivalent habitant.

Les stations par biofiltration sont conçues pour être compactes, et les éléments peuvent être enterrés et empilés. Les stations à réacteurs membranaires, qui ne nécessitent pas de clarification, permettent de gagner un espace important. Dans ces deux cas, l'espace spécifique par équivalent habitant est meilleur.

La technique du lagunage, quant à elle, implique des besoins importants en espace et un ratio d'espace spécifique par équivalent habitant peu avantageux. Il en va de même pour les techniques de tampons intermédiaires.

Les coûts

L'effet d'échelle devient significatif en-dessous de 15.000 équivalents habitants. Il est certain aussi que les niveaux de rejets ont un impact direct sur les prix des ouvrages.

M. MARZOLF demande ce que l'installation d'un marais artificiel pourrait apporter à Seine Aval.

M. LESAVRE explique que ces ouvrages ont un côté intégration paysagère, ce qui implique généralement des paysagistes plutôt que des professionnels de l'épuration. Il conclut qu'actuellement il ne pourrait pas garantir les performances attendues.

M. MARZOLF souhaite en savoir plus sur la quantité de conventions signées à Paris entre industriels et la collectivité.

M. JUVANON rappelle que les eaux non domestiques touchent tous les producteurs non domestiques, à commencer par les restaurateurs industriels. Le SATESE mis en place à Paris permet d'avoir accès aux industriels qui acceptent d'être assistés. Il y a actuellement à Paris une trentaine d'entreprises qui sont suivies à l'aide du SATESE.

Il y a par ailleurs un service de contrôle des eaux non domestiques qui travaille non pas par convention mais par autorisation, c'est-à-dire que les obligations de l'industriel sont strictement définies. Il y a actuellement 1.100 entreprises à Paris qui sont autorisées à rejeter. M. JUVANON précise qu'à Paris, les plus gros industriels sont des organisations parapubliques, comme les hôpitaux, la RATP, les universités.

M. MARZOLF prend note des 1.100 entreprises qui ont des autorisations, et il demande quelle proportion cela représente du nombre total d'entreprises à Paris.

M. JUVANON répond que le SATESE cible les entités définies comme gros consommateurs par l'Agence de l'Eau, ou celles situées dans des secteurs à problèmes. Il explique qu'il est compliqué de donner un pourcentage des entreprises cibles qui n'ont pas d'autorisation du fait de la totale intégration des raccordements de ces entreprises au sein des secteurs résidentiels, propre au milieu urbain de Paris.

LA TRIBUNE SUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA SEINE

M. Jean-Pierre GENESTIER, Président du Collectif d'Associations Seine Vivante, déclare que tous les acteurs sont concernés par la qualité de l'eau. Il en découle un principe de responsabilité à appliquer pour chacun des acteurs, mais cela n'est possible que s'il y a connaissance de la part de chacun des actions et de leurs conséquences :

- Quelle est ma consommation d'eau ?
- Quelle est la quantité d'eau que je rejette ?
- Quelle est la quantité et la nature de la pollution que j'engendre ?

Cela concerne aussi bien les particuliers que les industriels, les agriculteurs, les communes, les institutions etc.

Il évoque également un principe de subsidiarité, selon lequel chacun doit se poser la question : Que puis-je faire à mon niveau sur la qualité de l'eau, en relation avec mes responsabilités locales ? Cela permettra entre autre l'application du principe « pollueur / payeur », avec des solutions telles que le recyclage local des eaux usées, le développement de jardinage ou de cultures sans produits chimiques, la réduction de perméabilisation des sols, le traitement local des eaux polluées, la réutilisation des eaux de pluie, les toilettes sèches, la phyto-épuration etc.

Il appelle à la création de systèmes souples et évolutifs pouvant s'adapter aux évolutions réglementaires, techniques, économiques, sociales et environnementales, estimant que l'eau doit être respectée en tant que médiateur de la vie si l'homme souhaite un avenir durable.

Il souligne que pour avancer, il faudra résoudre le problème fondamental de la gouvernance, en respectant les notions de concertation, de cohérence, de complémentarité, de responsabilité et surtout de solidarité. Il suggère la tenue de « Grenelles de l'Environnement » de l'eau. Il souhaite que le processus engagé par le débat sur Seine Aval puisse s'amplifier, se structurer et s'institutionnaliser en Île-de-France.

M. TABUCHI indique que les endroits de concertation souhaités par M. GENESTIER existent : les SAGE.

M. GENESTIER souligne qu'il a parlé d'Île-de-France, et qu'il parle donc de la nécessité d'une vue globale. Il nie également la pertinence des SDAGE, estimant qu'ils n'ont pas la capacité nécessaire à permettre aux différents acteurs de dialoguer de façon constructive. Il estime qu'il y a plusieurs niveaux : la région, et aussi le bassin versant. Il rappelle qu'en matière d'eau, toute action en amont se répercute en aval.

M. TABUCHI indique que le niveau du bassin versant concerne le SAGE, et que la Commission Géographique peut être considérée comme une échelle intermédiaire.

M. GENESTIER illustre son propos sur les lacunes en possibilités de dialogue par l'exemple des Maires, qui n'ont pas de structure, *en matière de responsabilité par rapport à l'eau*, pour collaborer ensemble, ni avec d'autres acteurs.

Un Intervenant définit la question importante ainsi : qui va porter la structure pour pouvoir aider les acteurs à se rencontrer ? Il prend l'exemple du Plan Bleu du Conseil Général du Val de Marne, qu'il trouve positif, mais dont la structure existe par définition. Une telle structure n'existe pas obligatoirement à l'échelle d'un bassin versant. Il trouve qu'il y a un véritable besoin d'un « Parlement de l'eau » à de telles échelles locales pour créer des liens et faciliter les échanges entre amont et aval.

M. TABUCHI évoque une difficulté propre à l'Île-de-France, où malgré une volonté locale qui existe à l'échelle des petits bassins versants, l'intérêt commun au bassin dans la Région Île-de-France est difficile à porter, et il n'est pas facile de trouver le portage d'un SAGE zone centrale.

M. Patrick BINOT, SNITER, reprend certains des points abordés plus tôt dans la soirée, auxquels il se rattache. Sur le traitement des polluants, il est sensible au principe d'enlever en amont tous les polluants qui peuvent l'être, tout en sachant qu'il en restera de toute façon qui arriveront dans les réseaux ou dans le fleuve.

Il indique que dans les réseaux, on peut traiter l'excédent de ruissellement pluvial ; dans la station, on retire une bonne partie des polluants émergents, qui se retrouvent alors dans les boues et auxquels il faudra réfléchir. Pour ce qui concerne l'eau à la sortie, il pense que tout va dépendre de chaque polluant émergent, et il souligne à ce sujet la problématique des coûts éventuels engendrés. Une alternative, quand c'est possible, consisterait à ne traiter qu'au niveau de la station d'eau potable.

Il tient à ajouter qu'il perçoit une grande confusion chez le public entre l'incinération des ordures ménagères et l'incinération des boues d'épuration. Il estime qu'il est important de souligner ce point, car l'incinération des boues est une solution économiquement intéressante.

M. DEUTSCH souligne l'importance, dans la question de l'amélioration de la qualité de la Seine, de savoir à quel niveau du cycle de l'eau on peut intervenir.

M. Jean-Pierre DUGUET tient à préciser que lors de l'élimination de composés spécifiques, si on fait disparaître la molécule, cela ne veut pas dire qu'elle soit absorbée par les boues, mais cela signifie qu'on les a transformées. Il a entendu cette confusion exprimée plusieurs fois et il tient à bien clarifier cette question.

M. DEUTSCH demande alors à Mme BOUSQUET d'expliquer la contrainte amont qui se pose sur les STEP en Île-de-France.

Mme Nathalie EVAIN-BOUSQUET, Conseil Régional d'Île-de-France, précise qu'elle fait partie d'un des rares Conseils Régionaux en France à accompagner les collectivités aux côtés de l'Agence de l'Eau dans leurs efforts d'épuration. Une des raisons pour cela est que le SIAAP est un des seuls syndicats d'envergure régionale. L'objectif principal de cette implication est la mise en place d'un principe de déconcentration, qui passe par les actions suivantes :

- l'amélioration de la qualité de traitement des stations ;
- la réactivité quant à l'impact sur les riverains ;
- la défense d'un principe d'aménagement pragmatique, qui rejoint l'éthique d'un principe de proximité déjà évoqué par d'autres orateurs, selon lequel plus on s'éloigne de la station, moins ceux qui émettent la pollution se sentent concernés. Il en va de même pour les inondations par ruissellement urbain, où il serait plus

intéressant de maîtriser ces ruissellements à la source plutôt que de construire des plus gros tuyaux pour faciliter leur évacuation au loin ;

- La revalorisation des nombreux « petits » cours d'eau de la région, qui connaissent actuellement un regain d'intérêt parmi les Franciliens.

Elle ajoute que le Conseil Régional est sensible aux évolutions démographiques prévues en Île-de-France, lesquelles ont été intégrées dans l'étude d'évaluation du scénario C. Le Conseil souhaite surtout s'assurer que la Région ait bien les moyens de traiter les effluents engendrés par l'influx de population dans certaines zones, et éviter que ces effluents viennent à se re-concentrer sur Seine Aval. Il faut donc se donner les moyens de mettre en place les dispositifs d'épuration déconcentrés.

Elle conclut en indiquant que la Région vient de voter sa nouvelle politique régionale de l'eau, qui prévoit notamment de faire en sorte que les projets s'inscrivent dans une logique d'éco-région et de développement durable.

M. DEUTSCH souhaite savoir si le Conseil Régional avalise la position prise dans le scénario C vis-à-vis de la déconcentration des stations d'épuration.

Mme Nathalie EVAÏN-BOUSQUET répond que la Région est actuellement engagée aux côtés de ses partenaires sur le débit prévu, mais qu'elle sera très attentive aux conclusions du débat public en cours, qui pèseront dans la suite à donner.

M. MARZOLF évoque la demande récurrente entendue dans les débats, d'avoir l'assurance que tous les éléments ont bien été pris en compte dans l'évaluation des besoins. Il souligne qu'il ressort des débats que certaines collectivités n'ont pas pris leurs responsabilités.

Mme Nathalie EVAÏN-BOUSQUET explique que la Région souhaite le plus possible voir un scénario de déconcentration, tout en étant consciente des difficultés et tout en restant ouverte aux évolutions qui pourraient survenir.

M. David BERINQUE, Opération d'intérêt national Massy Saclay, explique que son opération consiste à organiser le développement d'un territoire comprenant une cinquantaine de communes au sud-ouest de Paris, avec l'objectif d'en faire un pôle scientifique et technologique visible au niveau mondial. Cela implique d'accompagner ce territoire dans son organisation globale, y compris le logement, le transport, et la gestion de l'eau.

Il ajoute que cette organisation va se concrétiser sous la forme d'un GIP, qui réunira les divers acteurs concernés autour d'une table. Dans le domaine de l'eau, une réflexion va s'engager sur une cohérence globale de ce qui pourra se passer entre la vallée de l'Yvette et la vallée de la Bièvre, et ce à une échéance de 25 à 30 ans.

Il indique que l'objectif est de faire un projet d'aménagement du territoire d'ici 2008. Il précise que, par rapport à la plupart des projets de cette nature, le territoire en question est à une échelle relativement importante, ainsi que la perspective du projet dans le temps. Il souligne que l'intention ici est d'intégrer d'emblée la problématique de l'eau dans les fondations du projet, et de ne pas la laisser en dernier.

Il ajoute que le projet a débuté sans aucun parti pris sur la façon de s'organiser, et que l'intention est de mener une concertation élargie. Parmi les premiers éléments recueillis, il a trouvé qu'on semble privilégier le traitement des pollutions en proximité, ce qui d'une façon plus générale rejoint la question de la forme urbaine et du type de ville souhaitée dans la tendance actuelle. Cela invite la question : quelles sont les conséquences que peut avoir la forme urbaine sur la collecte et le traitement des eaux usagées ?

Il précise que l'idée n'est pas d'accélérer le développement, mais de reconnaître qu'il arrive de toute façon et qu'il faut l'organiser. Il veut éviter une répétition des problèmes engrangés par des erreurs passées où des installations sur le plateau de Saclay ont laissé la prise en compte de la problématique des eaux en dernier ressort. Il explique que ces intentions se traduiront par des applications réglementaires et par la prise en compte d'éléments et de principes qui ressortiront de la volonté globale, notamment à travers l'expression des élus locaux.

Il exprime son rôle comme étant l'organisation d'une urbanisation nouvelle et la recherche des meilleures solutions. Il reconnaît les obstacles que pourrait causer la question des coûts, qui appellera à faire des arbitrages. Il n'a pour l'instant pas de parti pris concernant l'envoi des effluents vers Seine Aval ou leur traitement sur place, mais il estime que des tentatives seront faites en faveur du principe de proximité. Il ajoute que le projet d'aménagement prévu pour 2008 apportera une réponse à cette question.

Il conclut sur deux pistes de réflexion : évoquant le patrimoine du réseau d'approvisionnement des fontaines du Château de Versailles situé sur le plateau de Saclay, il estime qu'on ne peut pas faire fi de l'Histoire. Par ailleurs, il rebondit sur le principe de subsidiarité en soulignant que l'OIN ne doit pas être perçue comme un instrument directif de l'État, mais comme un organisateur d'actions partagées entre les différents acteurs.

M. TABUCHI rappelle que le territoire concerné étant surtout sur Seine Amont, il aura relativement peu d'incidence sur Seine Aval. Il est par ailleurs surpris qu'un projet de l'envergure de celui prévu par l'OIN n'ait pas déclenché un processus de débat public.

M. BERINQUE explique qu'il n'est pas venu en tant que pourvoyeur potentiel de pollution à la station Seine Aval, mais que son propos est d'apporter des éléments globaux à la réflexion.

Il précise que la question du lancement d'un débat public s'est effectivement posée, mais que pour l'instant il n'existe pas de projet défini concrètement ; quand le projet sera structuré, l'intention est bien de rentrer dans une démarche de débat public.

M. DEUTSCH estime que ces propos posent le problème de l'implication de la CNDP concernant des projets et travaux qui durent sur de nombreuses années.

M. JUVANON rappelle à M. BERINQUE qu'il existe un SAGE sur une bonne partie du territoire, qui n'a pas jusqu'à présent été associé au projet.

M. BERINQUE indique qu'il a reçu des courriers de deux syndicats intercommunaux du territoire, et qu'il est prévu de les intégrer au GIP. Il rappelle que le principe du GIP, c'est que c'est aux entités souhaitant participer de se manifester.

M. JUVANON précise que le SAGE Orge Yvette prévoit la décentralisation du traitement des effluents.

M. LEMARIÉ souhaite entendre une estimation de la volonté sur le terrain des élus locaux concernant la mise en place d'une politique environnementale forte.

M. DEUTSCH renvoie cette question au débat du 30 novembre.

Mme Dorothée QUICKERT-MENZEL, Association Consommation, Logement et Cadre de Vie, déclare que les consommateurs sont très sensibles à la qualité de l'eau, aux problèmes de pollution et aux coûts qu'ils peuvent entraîner.

Elle indique que les consommateurs sont globalement satisfaits de la qualité de l'eau distribuée, et ce grâce à une législation très stricte et à l'implantation de stations d'épuration innovantes. Elle précise que l'on constate en parallèle une dégradation générale du milieu. Cela génère un souhait de recadrer le débat sur le type de politique de l'eau, avec des questions qui se posent telles que : une station d'épuration, est-ce suffisant ?

Elle décrit les consommateurs comme fatigués par le cycle infernal de la pollution, illustré par des impôts qui servent à alimenter des industries polluantes combinés à des redevances anti-pollution de plus en plus lourdes.

Elle estime qu'une bonne qualité de l'eau en région parisienne ne peut passer que par une politique beaucoup plus audacieuse. Elle cite la dernière loi sur l'eau, qu'elle trouve inadéquate malgré les opportunités qu'elle offrait en termes de réglementation. Elle approuve les démarches de sensibilisation qui existent, pourvu qu'elles aient les moyens derrière. Elle approuve aussi les démarches de normalisation qui existent, mais elle regrette que dans beaucoup de cas ces normes ne soient pas appliquées.

Elle souhaite que soit envisagée l'interdiction de certains produits, comme cela a déjà été fait. Elle préconise également une action sur les types de produits proposés aux consommateurs.

Un Intervenant demande à Mme QUICKERT-MENZEL si la circulaire REACH répond aux questions qu'elle a posées.

Mme QUICKERT-MENZEL considère REACH comme un progrès, mais encore insuffisant.

M. MARZOLF remercie les participants et les invite à la prochaine réunion.

(FIN DE LA RÉUNION : 18 H 30)